FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 234
Moto-Club ——— MC Rabastinois
N° d'affiliation ——— C0745
Date ——— Dimanche 11 mars 2018
Lieu ——— Mezens (81)
Organisateur technique - Laurent VINZELLE
E-mail ——— motoclubrabastinois@wanadoo.fr
Téléphone ——— 05 63 33 87 80

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- BALEUR Jean-Claude ... Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre* ---------- LE HYARIC Franck ... Licence : 215283
Membre du Jury ---------- BONNAFOUS Henry ... Licence : 260827
Membre du Jury ---------- TEYSSIE Patrick ... Licence : 022880
Commissaire technique responsable ---- LASSAGNE Patrick ... Licence : 049483
Responsable du chronométrage ---------- Chrono LMOC ... Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
LIGUE OCCITANIE				☐ Solo ☐ Equipage
Moto Duo	15 ans		A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage 75€ / NCO-INT
Moto Solo	15 ans		A partir de 125cc	☒ Solo ☐ Equipage 50€ / NCO-INT
				☐ Solo ☐ Equipage
HORS CHAMIPONNAT				☐ Solo ☐ Equipage
LJ Moto Duo	15 ans		A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage 75€ / LJ
LJ Moto Solo	15 ans		A partir de 125cc	☒ Solo ☐ Equipage 50€ / LJ
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail --

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 5€
Caution : 200€

Pe 04/01/2018
pc/ Thomas ANGELES

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE BALMA

Mise à jour de l'âge minimum

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur BERGRASER**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche ..... **L'Union (31)**
Nombre d'ambulance(s) **3**
Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Mezens - Buzet**
Adresse ..... **81800 Mezens**

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... **12 km**
Largeur minimum de la piste ..... **2 m (+70%)**
Nombre d'OCP* **8**
**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto : **360** (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : **NC** (30 pilotes par kilomètre)

⚠ **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

REÇU 18 DEC. 2017

Visa du Moto-Club
Date : 6.12.2017
F.F.M-L.M.M.P MOTO-CLUB RABASTINOIS

Visa de la Ligue
Date : Le 22/12/2017
P/O Thomas ANGELES
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa de la FFM
Date : **05/01/2018**
Numéro : **18/0024**
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

ADDITIF

FFM

N° d'épreuve FFM 234
Moto-Club ..... MC Rabastinois
N° d'affiliation C0745
Lieu ..... Mezens (81)

COMPLEMENT A L'ARTICLE 2 : OFFICIELS :

Commissaires de piste :
AUBILA Jean (002488)
DUEAUX Didier (308178)
FERRERO Michel (010205)
GRAVES Jacques (012051)
LABAT Gérard (013949)
RIVALS André (020939)
TARDIEU Thierry (107503)
TOUEILLE Denis (023176)

COMPLEMENT A L'ARTICLE 3 : CATEGORIES ET ENGAGEMENTS :

Une catégorie supplémentaire, réservée aux jeunes est ajoutée à la manifestation.
- Pilotes LJ de 8 à 14 ans.
- Moto 65cc et 85cc.

Horaires prévisionnels :
11h00 - 11h10 : entrainement
11h20 - 11h30 : démonstration

Les pilotes seront accompagnés d'un marshall et d'un éducateur sur un circuit raccourcis, adapté à leur niveau de pratique.

11.12.2017

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

REGLEMENT PARTICULIER 2018

ADDITIF

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Organisateur

N° d'épreuve FFM 234
Moto-Club ..... MC Rabastinois
N° d'affiliation C0745
Lieu ..... Mezens (81)

HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 10 mars 2018

16h00 - 19h00 : Contrôles administratifs et techniques.

Dimanche 11 mars 2018

7h30 - 9h30 : Contrôles administratifs et techniques.
9h45 - 10h45 : Essais.
11h00 : Démonstration éducative.
13h00 : Départ.
15h00 : Arrivée Moto Solo.
17h00 : Arrivée Moto Duo.
A partir de 17h30 : Remise des prix.

Visa du Moto-club

Date : 15.12.2017
F.F.M.-L.M.O.
MOTO-CLUB
RABASTINOIS

Visa de la Ligue

Date : Pe 22/12/2017
P/ Thomas ANGELES
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Visa de la FFM

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Circuit

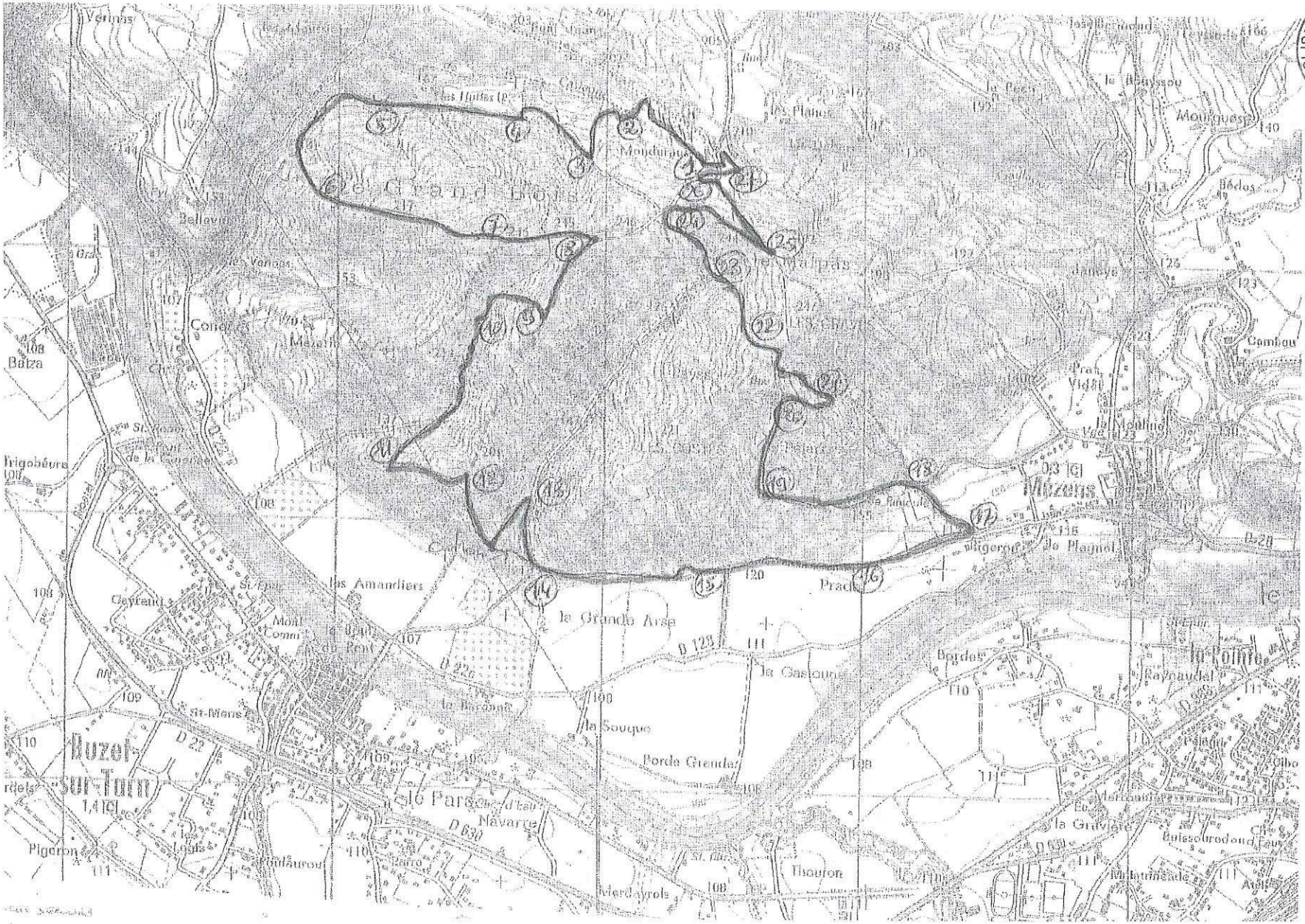

CYCLISTE OCCITANIE
LIGUE MOTOCYCLISTE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RABASTINOIS
54 RUE PONT DU MUREL
81800 RABASTENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **UMB B1921RT004900R** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **4 Heures de Mezens Buzet** » se déroulant **du 10 Mars 2018 à 16h au 11 Mars 2018 à 19h.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/12/2017

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 3[illegible] 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - A[illegible]822Z - orias 10053151
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

20/12/17

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA